

CONCOURS
GÉNÉRAL
AGRICOLE
2024



MAX GRANGEON

LAURÉAT DU TERRITOIRE DU HAUT LIGNON En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques –Prairies et Parcours

CATÉGORIE :

Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) section montagne/ humide.

LOCALISATION

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Haute- Loire (43) -Territoire du Haut-Lignon – Tence (43190)



Section : Montagne/humide
Catégorie : Fauche prioritaire



FOCUS PROJET

Max Grangeon est éleveur de brebis Noire du Velay sur la commune de Paulhac à Tence sur une exploitation de 56 ha majoritairement en prairies naturelles.

Max Grangeon élève 300 brebis noires du Velay sur une exploitation de moyenne montagne située à 1030 m d'altitude sur 56 ha.

Il a choisi de présenter une parcelle exploitée depuis des générations en prairie naturelle sur lequel il fait du foin de bonne qualité qui sera distribué pendant l'hiver dans le bâtiment.

La prairie est d'abord fauchée fin juin puis pâturée en 2 lots de 150 brebis allaitantes pendant 2 semaines en septembre-octobre. Sa situation un peu ombragée et humide permet une bonne repousse du regain qui est pâturée en fin d'été.

Il pratique l'épandage de fumier tous les deux ans et un amendement avec de la chaux tous les deux ans mais plus depuis 4 ans.

Il produit des agneaux de 25kg et des brebis de réforme, qu'il vend en vente directe.

L'éleveur a choisi d'engager son exploitation dans le dispositif expérimental de Paiements pour services environnementaux (PSE Haut-Lignon) géré par l'EPAGE Loire-Lignon et financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

EPAGE Loire Lignon

1 impasse du Forum Corsac
43700 BRIVES-CHARENSAC



ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

LE MOT DU LAURÉAT

«Je suis éleveur et sélectionneur de la brebis Noire du Velay, je me bats pour le maintien de cette race qui est très adapté au territoire, elle est à la fois très prolifique, très maternelle et très rustique.

«Elle valorise bien les terrains pauvres de chez nous »



Max Grangeon



LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Belle diversité floristique de la parcelle
- Bonne densité et hauteur d'herbe
- Bon rendement de la parcelle par rapport au type de milieu
- Bon potentiel mellifère
- Les pratiques de l'exploitant participent au bon fonctionnement agroécologique de l'écosystème
- Fourrage appétent, nutritif, diététique
- Valorisation de la ration alimentaire par une race rustique



L'organisateur du concours sur le Territoire du Haut-Lignon – Haute-Loire (43) – Auvergne-Rhône-Alpes:

L'EPAGE Loire-Lignon



EN SAVOIR PLUS :

L'EPAGE Loire Lignon est un syndicat communal qui intervient dans la gestion équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques. Il fédère 17 intercommunalités du bassin hydrographique de la Loire amont pour assurer l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Le territoire couvre le bassin de la Loire amont et ses affluents depuis ses sources au Mont Gerbier de Jonc jusqu'à son entrée dans la retenue du barrage de Grangent. Le relief contrasté, de 1753m au sommet du Mont Mézenc à la confluence de la Semène à 420m d'altitude, est à l'origine de vallées escarpées et parfois difficilement accessibles.

L'EPAGE met en oeuvre plusieurs outils de protection et de restauration de ces milieux fragiles, comme les Contrats Territoriaux « Loire et affluents et Vellaves », « Lignon du Velay » et « Loire Montagnes », le Contrat Vert et Bleu « Devès, Mézenc, Gerbier », le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lignon du Velay, le site Natura 2000 « Haute-Vallée du Lignon », un programme LIFE Eau&Climat, les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et un dispositif de Paiements pour services environnementaux (PSE du Haut-Lignon).

CONTACT :

Clémence ROYER, animatrice agricole,
06 03 46 50 23

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

6

Candidats au jury local

1^e

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Exploitations en système herbagers, principalement en bovin lait, bovin ou ovin allaitants.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Le territoire majoritairement agricole est relativement préservé avec plus de 75 % du parcellaire en prairies naturelles.